

## Compte-rendu Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 24 mai 2018

En application de l'article L2121-25 du CGCT<sup>1</sup>

Affiché le .....au siège de Bernay

*Effectif du conseil communautaire : 127 membres*

*Membres en exercice : 127*

*Quorum non exigé : 64*

*Membres présents : 86, 85 délibération n° 75/2018 Madame Blondel Véronique ne prend pas part au vote, 87 délibération n° 81/2018, 86 délibération n°83/2018,*

*Pouvoirs : 16*

*Membres votants : 102, 101 délibération n°75/2018 Madame Blondel Véronique ne prend pas part au vote, 103 délibération n°81/2018, 102 délibération n°83/2018*

*Date de la convocation : 17/05/18*

*L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-quatre mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

**Etaient présents (à l'ouverture de la séance) :** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur LAFOSSSE Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOULEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur VALLEE Jean-Michel, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON Françoise, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Jeanine, Monsieur LESEUR Michel,

---

<sup>1</sup> Article L2121-25

Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 84

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Article L5211-1 En savoir plus sur cet article...

Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37

Les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

la voix du collège des représentants de la collectivité et communiquer la représentativité femme/homme.

Cette consultation a eu lieu le 3 mai dernier. Les différents points abordés doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil communautaire qui, une fois rendue exécutoire, doit impérativement être transmise aux organisations syndicales au plus tard 6 mois avant la date du scrutin, soit au plus tard le 6 juin 2018.

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 407 agents (effectifs Intercom Bernay Terres de Normandie et CIAS de l'Intercom Bernay Terres de Normandie réunis). Le nombre total d'hommes s'élève à 128, celui des femmes à 279.

- ✓ **FIXE** à CINQ, le nombre de représentants titulaires du personnel et à CINQ le nombre de représentants suppléants.
- ✓ **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- ✓ **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.
- ✓ **FIXE** la représentation hommes/femmes de la façon suivante : 68.55 % de femmes et 31.45 % d'hommes.

**Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
85	16	101	0	101	0	101

**Délibération n° 76/2018 : Fibre optique – Haut Débit : désignation d'un nouveau suppléant représentant l'Intercom Bernay Terres de Normandie aux comités syndicaux d'Eure Normandie Numérique**

*Rapporteur : Jean-Claude ROUSSELIN*

Par délibérations n° AG2017-06 en date du 13 janvier 2017, rendue exécutoire le 24 janvier 2017 puis n° 47/2018 en date du 13 avril 2018, rendue exécutoire le 23 avril 2018, le conseil communautaire a désigné ses 4 représentants titulaires et suppléants aux comités syndicaux d'Eure Numérique.

Il convient également de désigner un représentant suppléant. Suite à la dernière désignation, il apparaît qu'il est nécessaire de désigner un nouveau représentant suppléant étant donné que Monsieur MADELAINE était suppléant de Monsieur DELAMARE.

- ✓ **DESIGNE après appel de candidatures** (candidature unique de Jean-Noël MONTIER) pour représenter en tant que suppléant l'Intercom Bernay Terres de Normandie au sein du Comité Syndical d'Eure Numérique, pour la durée du mandat en cours, le membre suivant :
  - Monsieur Jean-Noël MONTIER

**Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	0	102	0	102

**Délibération n° 78/2018 : Prorogation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur les territoires des ex-Communautés de Communes de Broglie et Beaumesnil.**

*Rapporteur : Valéry BEURIOT*

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, compétente en matière de politique de l'habitat, a repris dans ses missions l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en cours sur les communautés de communes de Beaumesnil et de Broglie au moment de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'OPAH est une opération incitative, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, qui vise à améliorer les logements des propriétaires occupants et les logements locatifs.

Cette opération lancée en octobre 2015 par un marché commun entre les deux collectivités de Beaumesnil et Broglie a pour objectif l'amélioration de 120 logements avec une enveloppe de 1 645 000€ de crédits réservés pour les propriétaires.

Les partenaires financiers de cette opération sont l'Agence Nationale d'Amélioration pour l'Habitat (ANAH), le Département de l'Eure, la Préfecture de l'Eure, la Caisse d'Allocation Familiale, Action logement Services Normandie, les caisses de retraite, etc...

L'OPAH s'adresse à des propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs privés dont le logement a plus de 15 ans et dont les revenus ne dépassent pas un plafond réglementaire.

Les objectifs de l'OPAH sont :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé : contribuer à la résorption de logements insalubres, très dégradés, dangereux pour la sécurité et salubrité et des situations d'habitat précaire
- Favoriser la rénovation thermique : améliorer la performance énergétique des logements, lutter contre la précarité énergétique, permettre la maîtrise des charges
- Adapter les logements des personnes âgées et handicapées : permettre le maintien à domicile et l'autonomie
- Encourager l'offre locative à loyer maîtrisé et le réinvestissement des logements vacants : produire des logements locatifs à loyer maîtrisé, résorber les situations de mal logement, réhabiliter les logements en mauvais état
- Contribuer à l'amélioration des conditions de logement des ménages : prendre en compte les situations sociales les plus préoccupantes
- Préserver le patrimoine et soutenir l'économie locale : valoriser le patrimoine, favoriser l'amélioration du cadre de vie des communes, soutenir l'activité économique locale

L'opération en cours est animée par SOLIHA Normandie Seine qui est l'unique interlocuteur auprès des propriétaires, le rôle de SOLIHA Normandie auprès des collectivités est d'assurer l'animation, la communication, le suivi, l'évaluation et l'appui au pilotage de l'opération. Auprès des particuliers, SOLIHA Normandie Seine assure l'assistance technique, sociale et financière.

Le bilan intermédiaire datant de janvier 2018, réalisé par SOLIHA Normandie Seine dans le cadre de cette OPAH (2015-2018) fait état de 300 contacts pris, 70 logements améliorés dont 65 logements de propriétaires occupants et 5 logements locatifs ce qui représente un montant de 1 229 262€ de travaux engagés avec une participation à hauteur de 667 033€ de subventions ou prêts accordés soit 54% des travaux subventionnés.

Cette opération a permis de traiter au moins 3 situations d'habitat indignes, 62% des travaux portent sur des travaux en lien avec des économies d'énergie.

Depuis septembre 2017, un regain de contacts a été observé au sein des permanences de SOLIHA et de nombreux dossiers sont en cours d'instruction.

L'opération arrive à son terme le 16 octobre 2018. Au regard des contacts récents, des dossiers en cours de traitement, des crédits encore disponibles auprès de l'ANAH et du Département de l'Eure, de la mise

A ce jour, tous les terrains de la 1<sup>re</sup> tranche de la ZAC situés sur Bernay, ne sont pas vendus. A l'arrêt de la concession en avril 2018, il restait à vendre 71 655 m<sup>2</sup> environ de terrains aménagés qui seraient cédés à l'Intercom pour un montant de 466 658,00 € HT (une délibération spécifique portant sur les surfaces définitives sera présentée au Conseil ultérieurement) ; l'avance de trésorerie de 400 000 € versée par l'Intercom sur le bilan de la ZAC serait transformée en participation et donc non remboursée.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à intervenir pour la vente d'une parcelle (n° S2L-2277 m<sup>2</sup>), à prendre sur la parcelle cadastrée section ZH N° 240 tel qu'il figure au cadastre de la Ville de BERNAY. Sur la ZAC des Granges, à la **SCI des Granges, société civile immobilière au capital de 1 000€, dont le siège social est à SAINT AUBIN DE SCELLOON (27230), Le Castellain, identifiée au SIREN sous le numéro 750418774 et au RCS de Bernay**

**Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	0	102	0	102

**Délibération n° 80/2018 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Lancement de la démarche**

*Rapporteur : Valéry BEURIOT*

L'évaluation récente du cadre national réglementaire relatif à la prévention des déchets rend obligatoire l'adoption par les collectivités en charge de la collecte, d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé notamment les objectifs suivants à la politique nationale de prévention et de gestion des déchets :

- Réduire de 10% les quantités de déchets produits sur le territoire en 2020 (par rapport à 2010) ;
- Valoriser 55% des déchets en 2020 puis de 65% en 2025 ;
- Réduire de 30% les déchets non dangereux enfouis en 2020 puis de 50% en 2025 ;

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, qui met déjà en œuvre certaines actions de prévention en partenariat avec le syndicat de traitement (SDOMODE), doit élaborer une stratégie de territoire pour organiser des actions devant concourir à l'atteinte des objectifs globaux de prévention et de gestion des déchets.

Il est donc proposé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à l'échelle de notre territoire.

Ce programme aura pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer les objectifs définis par l'article L.541-1 du code de l'environnement dont la hiérarchie donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets.

La phase de diagnostic, préalable à l'élaboration du programme, permettra de définir les actions proposées sur le territoire qui constitueront le projet de programme sur lequel la commission consultative prévue à l'article R.541-41-22 du code de l'environnement, et qui sera ultérieurement constituée, donnera un avis avant l'adoption définitive du programme par le conseil communautaire.

## Délibération n° 83/2018 : Approbation du règlement de voirie communautaire

*Rapporteur : Pascal FINET*

L'Intercom Bernay Terres de Normandie exerce la compétence "Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire". Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la communauté de communes a souhaité se doter d'un règlement de voirie communautaire applicable à l'ensemble de ses communes membres.

Ce règlement fixe les modalités d'exécution des travaux concernant la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, conformément aux normes techniques en vigueur et aux règles de l'art. Il porte exclusivement sur la voirie classée d'intérêt communautaire.

- ✓ **APPROUVE** le projet règlement de voirie communautaire tel qu'annexé à la présente délibération, susceptible d'être amendé en commission voirie du 22 mai 2018 et en séance du conseil communautaire ;
- ✓ **PRECISE QUE** ce règlement sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote : à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	6	96	13	83

## Délibération n° 84/2018 : Projet d'éoliennes sur les communes de Mélicourt et Saint Pierre de Cernières – convention avec le SIEGE27 et les communes

*Rapporteur : Lionel PREVOST*

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs à atteindre au niveau national à l'horizon 2030 à savoir :

- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 (et les diviser par 4 en 2050) ;
- Diviser par 2 la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, avec un palier de 20% en 2030 ;
- Baisser la part des énergies fossiles de 30% ;
- Utiliser les énergies renouvelables à hauteur de 23% de la consommation finale brute en 2020 et de 32% en 2030.

Dans le cadre des démarches TEPOS (territoire à énergie positive) et « 100% énergies renouvelables en 2040 » déjà engagées, l'Intercom Bernay Terres de Normandie se doit de favoriser le développement des productions d'énergies renouvelables (EnR) et autant que possible sur un mode participatif et citoyen pour permettre l'adhésion des acteurs du territoire et les retombées financières sur notre territoire. Pour cela, un bureau d'études (ESPELIA) a été missionné pour faire émerger ce type de projets.

Les communes de Mélicourt et Saint Pierre de Cernières ont eu connaissance d'un projet éolien sur leur territoire et pour le développer souhaitent s'associer au SIEGE et à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En effet, le SIEGE27 propose un partenariat entre les communes, et l'Intercom Bernay Terres de Normandie si elle le souhaite, par voie de convention pour participer au développement de projets d'énergie renouvelable impliquant les collectivités locales. Le risque financier sera supporté par le SIEGE27, ou partagé avec les communes et/ou l'EPCI s'ils le souhaitent.

Compte-tenu de la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'établir une nouvelle convention entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie au titre des interventions du chantier pour le compte de la Direction déléguée à l'Environnement, service Grand Cycle de l'Eau, pour la réalisation des tranches optionnelles n°1 et n°2 ; la tranche ferme ayant été réalisée en 2016.

L'ensemble des prestations à exécuter par le C.I.A.S. via le chantier d'insertion représente un coût de 6 996 € pour les 2 tranches optionnelles, inscrit au budget 2018.

**Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	0	102	0	102

**Délibération n° 86/2018 : Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport « J'apprends à nager »**

*Rapporteur : Florence DECLERCQ*

Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) propose des financements dans le cadre du dispositif « J'apprends à nager » aux collectivités qui accompagnent des projets qui permettent à tous les enfants d'être égaux dans l'acquisition de ce savoir fondamental. Cet objectif figure au rang de nos priorités et du projet de service de la piscine.

L'ITEP est un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique qui accueille des enfants et des adolescents, âgés de 6 à 16 ans, présentant des difficultés psychologiques et des troubles du comportement rendant plus difficile leur socialisation et leur accès aux apprentissages et nécessitant un accompagnement adapté.

L'apprentissage de la natation dans des conditions spécifiques participe de l'accompagnement de ces enfants et adolescents.

L'objectif étant de permettre à tous les enfants d'être égaux dans l'acquisition de ce savoir fondamental, celui de nager, en faisant bénéficier à tous les enfants de l'établissement de l'ITEP « Les nids », situé à Serquigny, d'une séance hebdomadaire de natation.

A raison d'une fois par semaine, un groupe de 10 à 12 enfants se rend à la piscine pour une séance de 45 minutes d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation.

Les enfants sont accompagnés au minimum de 2 adultes. Les transports sont assurés par l'établissement.

De retour à l'ITEP, selon les créneaux et l'âge des enfants (26 enfants de 6 à 16 ans), des activités pédagogiques ou éducatives sont proposées aux enfants sur l'activité, comme par exemple les règles de la piscine (le cadre, l'hygiène, la posture...), le récit d'une séance (son déroulement, les exercices proposés...), un ouvrage de jeunesse en rapport avec le thème de la natation. Toutes les séances sont donc des supports d'apprentissage a posteriori.

**Résultats du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	16	102	0	102	0	102

La séance a été levée à 20 h 30.

Le Président,  
Jean-Claude ROUSSELIN.

